

*bourg*, l'affaire du Prêteur de Klinglin, dont nous avons fait mention dans nos deux derniers Journaux. Ce Prêteur est toujours gardé fort étroitement & sans le moindre accès. Comme son affaire est extrêmement compliquée par le nombre de personnes qui y sont mêlées, l'examen de tout ce qui y a rapport est d'une longue discussion. La Commission Royale, à la tête de laquelle se trouve le Baron de Desnant, est assemblée tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, & depuis trois heures après-midi jusqu'à cinq. Le Prêteur a comparu plusieurs fois devant la Commission. On a remarqué qu'une fois qu'il y fut amené, dans le mois d'Avril, l'examen dura près de trois heures. Il a demandé qu'on lui fournît du papier & de l'encre pour répondre avec plus d'ordre sur plusieurs articles de son interrogatoire. Cette demande lui a été accordée; mais on n'est pas instruit jusqu'à présent de ce qu'il a délivré par écrit. Il est enjoint expressément au Baron de Desnant de vérifier tout ce qui s'est passé dans la procédure contre le Sieur Beck, ci-devant Echevin & Inspecteur des revenus de la Ville de *Strasbourg*. En attendant la Commission Royale a redemandé à Mr. de Klinglin le fils, l'Acte par lequel il avoit obtenu la survivance de la charge de Prêteur, à laquelle vient d'être nommé l'Abbé de Regemorte, frère du Directeur du Bureau du Génie. Tout l'affaire se renferme jusqu'à présent dans des recherches de péculat & de malversation.

V. La Ville de *Paris*, par les mesures qu'on y a prises, se trouve à présent dégagée de ces voleurs & assassins de nuit dont on a dit quelque chose dans nos Mémoires d'Avril dernier. La tranquillité a ainsi succédé à l'épouvante que ces malheureux avoit répandue dans toute cette Ca-